



Comité de santé et de sécurité

Durée (4 h)

POURQUOI SUIVRE CETTE FORMATION ?

En vertu du Règlement sur les comités de santé et de sécurité du travail, la présence d'un comité est obligatoire pour certains secteurs d'activité. De façon plus large, l'implantation d'un comité constitue un moyen efficace d'améliorer la gestion de la santé-sécurité dans le milieu de travail.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- ✓ Comprendre l'importance de la démarche.
- ✓ Connaître la réglementation applicable.
- ✓ Déterminer le mandat et les règles de fonctionnement du comité.
- ✓ Apprendre à intervenir dans le milieu de travail.

ACTIVITÉS

- ✓ Formation théorique
- ✓ Examen théorique

CONTENU

- ✓ L'utilité d'un comité
- ✓ La réglementation
- ✓ Le fonctionnement
- ✓ Les activités de prévention
- ✓ Le suivi des faits accidentels